



## 1. Identification

<b>Nom du produit</b>	AEROFLO
<b>Code du produit</b>	AEFLO300GDZ
<b>Autres moyens d'identification</b>	Lubrifiant sec au T.P.F.E. TM/MD
<b>Usage recommandé et restriction d'utilisation</b>	Lubrifiant. Pas recommandé pour toute autre utilisation autre que celle sur l'étiquette ou dans la fiche technique du produit.
<b>Fabricant</b>	AEROCHEM Inc. 5977, autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC H9R 1C1 Canada  Informations générales : 1-888-592-5837  <a href="http://www.aerochem.ca">www.aerochem.ca</a> <a href="mailto:info@aerochem.ca">info@aerochem.ca</a>
<b>Numéro de téléphone en cas d'urgence</b>	INFOTRAC® : 1-800-535-5053 Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24 heures/jour, 7 jours/semaine

## 2. Identification des dangers

<b>Résumé</b>	Aérosol inflammable. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Ne pas ingérer. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition cette FDS ou l'étiquette. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus.
---------------	--

### SIMDUT 2015/SGH/OSHA HCS 2012



Aérosols inflammables (Catégorie 1)  
Corrosion/irritation cutanée (Catégorie 2)  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire (Catégorie 2)  
Toxicité pour la reproduction (Catégories 2)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (Catégorie 3)  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (Catégorie 2)  
Danger par aspiration (Catégorie 1)

### DANGER

H222 : Aérosol extrêmement inflammable  
H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux  
H315 : Provoque une irritation cutanée  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges  
H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus  
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée  
P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.  
P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P211 : Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 : Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.  
 P260 : Ne pas respirer les vapeurs et les aérosols.  
 P264 : Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
 P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
 P280 : Porter des gants, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.  
 P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.  
 P301+P310+P331 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un médecin ou un CENTRE ANTIPOISON. NE PAS faire vomir.  
 P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P332+P313 : En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.  
 P304+P340 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
 P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P362+P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
 P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.  
 P405 : Garder sous clef.  
 P410+P412 : Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 : Éliminer le contenu et le récipient dans une agence agréée d'élimination chimique conformément à la réglementation locale, régionale et nationale.

### 3. Composition/information sur les composants

Nom chimique	CAS	Teneur en % en masse
Propane	74-98-6	15 - 40 %
Butane	106-97-8	15 - 40 %
Acétone	67-64-1	10 - 30 %
Heptane normal	142-82-5	3 - 10 %
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	426260-76-6	3 - 10 %
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	3 - 10 %
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	3 - 10 %
Cyclohexane	110-82-7	1 - 5 %
Toluène	108-88-3	1 - 5 %
Hexane normal	110-54-3	0.1 - 1 %

**Note:** La plage de concentrations réelle des ingrédients est retenue en tant que secret industriel par le fabricant.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Déplacer la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène par une personne qualifiée. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie cutanée</b>	Laver la peau à l'eau tiède et au savon doux. Éviter de se toucher les yeux avec des parties de corps contaminées. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Voie oculaire</b>	IMMÉDIATEMENT! Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si elles peuvent être facilement enlevées. Soulever les paupières pour rincer correctement. Si un problème se développe ou persiste, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	

	NE PAS FAIRE VOMIR, sauf lorsque recommandé par du personnel médical. Si la victime est consciente rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Ne rien donner par la bouche à une victime inconsciente ou convulsive. S'il y a vomissement spontané, garder la tête sous le niveau des hanches pour réduire les risques d'aspiration dans les poumons. Consulter un médecin ou un Centre Anti-Poison immédiatement.
<b>Autre</b>	Aucune information disponible.
<b>Symptômes</b>	Peut causer des rougeurs et une irritation aux yeux. Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. Risque d'absorption par aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.
<b>Note au médecin</b>	Si on pratique un lavage gastrique, il est recommandé de le faire sous intubation endotrachéale et/ou tube obturateur oesophagien. Lorsqu'on envisage de vider l'estomac, il faut bien peser le danger d'aspiration pulmonaire par rapport à la toxicité. Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état clinique du patient.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Poudres chimiques sèches, mousse chimique, dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ). Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit.
<b>Dangers spécifiques du produit</b>	Aérosol inflammable. Peut s'enflammer au contact d'une source d'ignition. Contenu sous pression, les contenants peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
<b>Équipements de protection spéciaux</b>	Les pompiers devraient porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (masque facial complet). Les vêtements de combat pour incendies peuvent ne pas être efficaces contre les produits chimiques.
<b>Précautions spéciales pour les pompiers</b>	Refroidir les contenants exposés au feu avec de l'eau pulvérisée. L'eau pulvérisée permet de diminuer l'intensité des flammes. Cependant, les jets d'eau peuvent favoriser la propagation de l'incendie. Empêcher les eaux de ruissellement issues de la lutte contre l'incendie ou le produit dilué de pénétrer dans les cours d'eau ou les égouts.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel


<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Ne pas toucher au produit répandu. Assurez-vous de porter les équipements de protection individuels mentionnés dans cette fiche.
<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Empêcher l'entrée dans les égouts, les endroits fermés et le rejet dans l'environnement. Pour un déversement important, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
<b>Méthodes et matériaux pour l'isolation et le nettoyage</b>	Bien aérer l'endroit. Retirer les sources d'ignition. Absorber avec une matière inerte (terre, sable, vermiculite) ou essuyer avec un linge et mettre dans un contenant de récupération approprié. Utiliser des outils anti-étincelles et antistatiques. Terminer le nettoyage en lavant à l'eau et au savon la surface contaminée. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité</b>	Contenu sous pression, ne pas percer, couper, chauffer ou jeter le contenant dans les flammes. Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Utiliser seulement dans un endroit bien ventilé. Éviter l'exposition des femmes enceintes. Ne pas inhaler les vapeurs, brouillards ou aérosols. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un appareil de protection des yeux, des gants et autres vêtements de protection qui sont adaptés à la tâche à exécuter et aux risques encourus. Garder dans le milieu de travail que les quantités nécessaires au travail à réaliser. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains, les avant-bras et le visage à fond après avoir manipulé ce composé et avant de manger, de boire ou de se servir d'articles de toilette. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
<b>Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles</b>	Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Entreposer à l'écart des matières comburantes et de toute substance incompatible (voir partie 10). Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil et de la chaleur.
<b>Température de stockage</b>	<49°C (120.2°F)

## 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

<b>Danger immédiat pour la vie ou la santé</b>	Propane : 2100 ppm. Butane : 1800 ppm. Acétone : 2500 ppm. Heptane normal : 750 ppm. Alcool éthylique : 3300 ppm. Cyclohexane : 1300 ppm. Toluène : 500 ppm. Hexane normal : 1100 ppm.		
Propane	Asphyxiant simple		ACGIH , BC, ON
Butane	VECD	1000 ppm	1800 mg/m <sup>3</sup> RSST
Acétone	VEMP (8h)	800 ppm	1900 mg/m <sup>3</sup> RSST
	VECD	500 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	1000 ppm	2380 mg/m <sup>3</sup> RSST
	VEMP (8h)	250 ppm	ACGIH , BC, ON
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)		500 ppm	1190 mg/m <sup>3</sup> RSST
Heptane normal	VEMP (8h)	300 ppm	ACGIH
	VECD	500 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	500 ppm	2050 mg/m <sup>3</sup> RSST
	VEMP (8h)	400 ppm	ACGIH , BC, ON
Alcool éthylique (Éthanol)		400 ppm	1640 mg/m <sup>3</sup> RSST
	VECD	1000 ppm	ACGIH , BC, ON
	VEMP (8h)	1000 ppm	1880 mg/m <sup>3</sup> RSST
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	VECD	500 ppm	ACGIH
	VEMP (8h)	400 ppm	ACGIH
		500 ppm	2000 mg/m <sup>3</sup> OSHA
Cyclohexane	VEMP (8h)	100 ppm	ACGIH , BC, ON
		300 ppm	1030 mg/m <sup>3</sup> RSST
Toluène	VEMP (8h)	20 ppm	ACGIH , BC, ON
		50 ppm	188 mg/m <sup>3</sup> RSST (Pc)
Hexane normal	VEMP (8h)	20 ppm	BC
		50 ppm	ACGIH , ON
		50 ppm	176 mg/m <sup>3</sup> RSST

<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Prévoir une ventilation mécanique (locale ou générale) suffisante afin de garder les concentrations de vapeurs, de brouillards, d'aérosols ou de poussières sous leurs limites d'exposition respectives.
<b>Mesures de protection individuelle</b>	
<b>Yeux</b>	Porter des lunettes de protection avec écrans latéraux. S'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes anti-éclaboussures.
<b>Mains</b>	Porter des gants de nitrile ou de néoprène. Les gants jetables de nitrile peuvent aussi être utilisés. Cependant, jeter les après usage unique. Avant utilisation, l'utilisateur devra s'assurer de leur étanchéité. Jeter les gants déchirés, perforés ou montrant des signes d'usure. Les gants doivent seulement être portés sur des mains propres. Laver les gants avec de l'eau avant de les enlever. Se laver ensuite les mains et les sécher.
<b>Peau</b>	L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus. Porter des vêtements de travail normaux couvrant les bras et les jambes conformément aux directives de votre employeur. Porter un tablier synthétique ou de Néoprène, au besoin, pour empêcher le contact prolongé ou répété avec la peau.
<b>Voies respiratoires</b>	Une protection respiratoire n'est pas requise en usage normal. Si les conditions dans les lieux de travail exigent le port d'un respirateur, il est nécessaire de suivre un programme de protection respiratoire. De plus, les appareils de protection respiratoire (APR) doivent être choisis, ajustés, entretenus et inspectés conformément à la réglementation et aux normes 29 CFR 1910.134 (OSHA), ANSI Z88.2 ou CSA Z 94.11 (Canada) et approuvés par NIOSH/MSHA. En cas de ventilation insuffisante ou dans un endroit bas ou fermé et pour un maximum de 10 fois la limite d'exposition, porter un demi-masque avec cartouches pour vapeurs organiques.
<b>Pieds</b>	Aucune mesure de protection personnelle n'est nécessaire.
 Lunettes anti-éclaboussures    Gants de nitrile	

## 9. Propriétés physiques et chimiques

<b>État physique</b>	Aérosol (liquide)	<b>Inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Couleur</b>	Blanc	<b>Limite d'inflammabilité</b>	2 à 10.1%
<b>Odeur</b>	De solvant	<b>Point d'éclair</b>	-104.4 °C (-155.9 °F)
<b>Seuil olfactif</b>	N.Dis.	<b>Température d'auto-inflammation</b>	260 °C (500 °F)
<b>pH</b>	S.O.	<b>Sensibilité aux charges électrostatiques</b>	Oui
<b>Point de fusion</b>	N.Dis.	<b>Sensibilité aux chocs et/ou à la friction</b>	Non
<b>Point de congélation</b>	N.Dis.	<b>Densité de vapeur</b>	>1 (Air = 1)
<b>Point d'ébullition</b>	56 à 180 °C (132.8 à 356 °F)	<b>Densité relative</b>	0.89 kg/L (Eau = 1)
<b>Solubilité</b>	Légèrement soluble dans l'eau.	<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	N.Dis.
<b>Taux d'évaporation</b>	> Acétate de butyle	<b>Température de décomposition</b>	N.Dis.
<b>Tension de vapeur</b>	936.4kPa (7023 mm Hg) @ 21.1 °C (70 °F)	<b>Viscosité</b>	N.Dis.

% de volatilité	90%	Masse moléculaire	S.O.
N.Dis.: Non disponible    S.O.: Sans Objet    N.Det.: Non déterminé    N.Ét.: Non établi			

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Aucune information disponible pour ce produit.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage. Les contenants aérosols deviennent instables au-delà de 49 °C.
<b>Risque de réactions dangereuses (incluant les polymérisations)</b>	Une réaction dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir éloigné des sources de chaleur et des flammes. Éviter les températures au delà de 49 °C. Éviter le contact avec les substances incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts (comme le chlore, le fluor, l'acide nitrique, l'acide perchlorique, les peroxydes, les nitrates, les chlorates, les chromates, les permanganates et les perchlorates).
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit de décomposition dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

## 11. Données toxicologiques


<b>Mesures numériques de la toxicité</b>	Butane	Ingestion 276000 mg/kg	Rat	CL50
		Inhalation 658 mg/l/4h	Rat	CL50
	Propane	Inhalation 240000 ppm/4h	Rat	CL50
	Acétone	Ingestion 5800 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 71.4 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau 15800 mg/kg	Lapin	DL50
	Alcool éthylique (Éthanol)	Ingestion 7060 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 39 mg/l/4h	Souris	CL50
		Peau 20000 mg/kg	Lapin	DL50
	Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >20 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >3000 mg/kg	Lapin	DL50
	Heptane normal	Ingestion >15000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation 103 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50
	Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	Ingestion >5000 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >65 mg/l/4h	Rat	CL50
		Peau >2000 mg/kg	Rat	DL50
	Cyclohexane	Ingestion 12700 mg/kg	Rat	DL50
		Inhalation >32 mg/l/4h	Rat	CL50
	Peau >2000 mg/kg	Lapin	DL50	
Toluène	Ingestion 5600 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 30.2 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 12600 mg/kg	Lapin	DL50	
Hexane normal	Ingestion 28700 mg/kg	Rat	DL50	
	Inhalation 169 mg/l/4h	Rat	CL50	
	Peau 3000 mg/kg	Lapin	DL50	
<b>Voies d'exposition probables</b>	Peau, yeux, inhalation, ingestion.			

<b>Effets retardés, immédiats et chroniques</b>	<p><b>Voie oculaire</b> Peut causer une irritation, des rougeurs, un larmoiement et une vision brouillée. Irritation/corrosion des yeux, Lapin (OCDE 405) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p><b>Voie cutanée</b> Peut causer un assèchement et une irritation de la peau. Le contact prolongé ou répété peut causer une dermatite par dégraissage. Irritation/corrosion de la peau, Lapin (OCDE 404) : les tests effectués avec chaque ingrédient de ce mélange ont donné comme résultat de non irritant à irritant.</p> <p><b>Voie respiratoire</b> En milieu de travail, le produit est rapidement absorbé par la voie respiratoire. L'inhalation des vapeurs peut causer une dépression du système nerveux central, tels que de la somnolence, des maux de tête, des étourdissements, des vertiges, des nausées et de la fatigue. La gravité des symptômes peut varier selon les conditions d'exposition. La surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants peut causer des dommages aux organes cibles.</p> <p><b>Voie orale</b> L'ingestion d'une grande quantité peut causer une dépression du système nerveux central caractérisé par des maux de tête, des étourdissements, des convulsions et la perte de la conscience. Nocif ou mortel en cas d'aspiration dans les poumons (ingestion/vomissement). Peut pénétrer dans les poumons et entraîner des lésions. Les signes d'atteinte pulmonaire comprennent une augmentation du taux respiratoire, une accélération du rythme cardiaque et une décoloration bleuâtre de la peau. De plus la toux, la suffocation et un étouffement sont souvent notés au moment de l'aspiration.</p> <p><b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas des sensibilisants cutané ou respiratoire.</p> <p><b>Classification CIRC / NTP</b> <b>Nom chimique CIRC NTP</b> Butane - - CIRC : 1- Cancérogène; 2A- Probablement cancérogène; 2B- Peut-être cancérogène. NTP : K- Reconnu comme étant cancérogène; R- Raisonnablement soupçonné comme étant cancérogène.</p> <p><b>Cancérogénicité</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grandes ou égales à 0.1% ne sont pas classés comme cancérogènes par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA.</p> <p><b>Mutagène</b> Les ingrédients contenus dans ce produit ayant une concentration plus grande ou égale à 0.1% ne sont pas connus pour causer des effets mutagènes.</p> <p><b>Toxicité sur la reproduction</b> Le toluène (CAS no 108-88-3) présente un risque embryotoxique et/ou foetotoxique chez l'humain (US EPA, 2005). Le n-hexane (CAS no 110-54-3) a un effet embryotoxique et foetotoxique chez l'animal. Il peut causer une atteinte testiculaire chez l'animal.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique</b> Le système nerveux central.</p> <p><b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée</b> Le système nerveux central, les reins, le foie, le système auditif.</p>
<b>Effets d'interaction</b>	Aucune information disponible.
<b>Autres informations</b>	Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) orale et cutanée du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 2000 mg/kg. Les estimations de la toxicité aiguë (ETA) par inhalation du mélange ont été calculées comme étant supérieure à 20 mg/L/4h pour les vapeurs et supérieure à 5 mg/L/4h pour les aérosols et les brouillards. Ces valeurs ne sont pas classifiées selon le SIMDUT 2015 et par OSHA HCS 2012.

## 12. Données écologiques

<b>Toxicité écologique</b>	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	4740 mg/L; 96 h (CAS no 67-64-1)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	12600-12700 mg/L; 48 h (CAS no 67-64-1)
	Poisson - Oncorhynchus mykiss - Truite arc-en-ciel	CL50	5.8 mg/L; 96 h (CAS no 108-88-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	5.46-9.83 mg/L; 48 h (CAS no 108-88-3)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	13400-15100 mg/L; 96 h (CAS no 64-17-5)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	9268-14221 mg/L; 48 h (CAS no 64-17-5)
	Poisson - Pimephales Promelas - eau douce	CL50	3.2-7.0 mg/L; 96 h (CAS no 64742-89-8)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	18 mg/L; 48 h (CAS no 64742-89-8)
	Poisson - Pimephales Promelas [eau mobile]	CL50	4.53 mg/L; 96 h (CAS no 142-82-5) OECD 203
	Invertébré aquatique - Daphnia magna	CE50	0.9 mg/L; 48 h (CAS no 142-82-5) OECD 202
	Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	3.4 mg/L; 48 h (CAS no 142-82-5) OECD 201
	Poisson - Pimephales Promelas	CL50	2-3 mg/L; 96 h (CAS no 110-54-3)
	Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50	3.88 mg/L; 48 h (CAS no 110-54-3)
	Plante aquatique - Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)	CE50	12.84 mg/L; 3 h (CAS no 110-54-3)
	Poisson - Pimephales Promelas (Vairon à grosse tête)	CL50	4.53 mg/L; 96 h (CAS no 110-82-7) OECD 203
Invertébré aquatique - Daphnia magna (Grande Daphnie)	CE50	0.9 mg/L; 48 h (CAS no 110-82-7) OECD 202	
Algue verte, Pseudokirchneriella subcapitata	CE50	3.4 mg/L; 72 h (CAS no 110-82-7) OECD 201	
<b>Persistance</b>	Contient un ou des ingrédients qui peuvent être persistants dans l'environnement.		
<b>Dégradabilité</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients sont facilement biodégradables (>60% en 28 jours) alors que d'autres ingrédients ne sont pas facilement biodégradables (<60% en 28 jours).		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients ont un faible potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>oe</sub> de <3 et/ou FBC <500) alors que d'autres ingrédients ont un certain potentiel de bioaccumulation (Log K <sub>oe</sub> de >3 et/ou FBC >500).		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit est un mélange dont certains ingrédients s'évaporent très facilement de la surface du sol. De plus, certains ingrédients ont une très grande mobilité dans le sol, alors que d'autres ingrédients ont une mobilité modérée à faible dans le sol.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Le produit n'appauvrit pas la couche d'ozone.		

## 13. Données sur l'élimination

<b>Contenant</b> 	Important! Éviter la génération de déchets. Utiliser en entier. NE PAS percer, couper, chauffer ou brûler le contenant, même après usage. NE PAS jeter les résidus dans les égouts ou dans les cours d'eau. Dépressuriser le récipient vide (videz-le de son gaz propulsant). Disposer du contenant vide comme une ordure domestique. Se conformer à la réglementation municipale, provinciale et fédérale. Si nécessaire, consulter le Ministère de l'environnement ou les autorités compétentes.
---	--





			CER CLA	EPCRA 313	EPCRA 302/304	CAA 112(b) HON	CAA 112(b) HAP	CAA 112(r)	CWA 311	CWA Prio.
Propane	74-98-6	X						X		
Butane	106-97-8	X						X		
Acétone	67-64-1	X	X			X				
Heptane normal	142-82-5	X								
Heptanes, ramifiés, cycliques et linéaires	426260-76-6	X								
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X								
Fraction légère du solvant naphta (Pétrole)	64742-89-8	X								
Cyclohexane	110-82-7	X	X	X		X			X	
Toluène	108-88-3	X	X	X		X	X		X	X
Hexane normal	110-54-3	X	X	X		X	X			

- TSCA : Toxic Substance Control Act
- CERCLA : Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act list of hazardous substances
- EPCRA 313 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 313 Toxic Chemicals
- EPCRA 302/304 : Emergency Planning and Community Right-to-Know Act, Section 302/304 Extremely Hazardous Substances
- CAA 112(b) HON : Clean Air Act - Hazardous Organic National Emission Standard for Hazardous Air Pollutant
- CAA 112(b) HAP : Clean Air Act - Hazardous Air Pollutants lists pollutants
- CAA 112(r) : Clean Air Act - Regulated Chemicals for Accidental Release Prevention
- CWA 311 : Clean Water Act - List of Hazardous Substances
- CWA Priority : Clean Water Act - Priority Pollutant list

### Proposition 65 de l'État de la Californie

Nom chimique	CAS	Cancer	Toxicité sur la reproduction et le développement
Alcool éthylique (Éthanol)	64-17-5	X	X
Toluène	108-88-3		X
Hexane normal	110-54-3		X

Autres réglementations
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;"> <p><b>HMIS</b></p> <p>② Health ④ Flammability ① Reactivity Ⓟ Protective Equipment</p> </div> <div style="text-align: center;"> <p><b>NFPA</b></p> <p>3 2 0</p> </div> </div>

## 16. Autres informations

<b>Date (AAAA-MM-JJ)</b>	AEROCHEM Inc. 2020-03-03
<b>Version</b>	03
<b>Autres informations</b>	<p>RÉFÉRENCES :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Haz-Map, Information on Hazardous Chemicals and Occupational Diseases, <a href="https://haz-map.com/">https://haz-map.com/</a></li> <li>- TOXNET Databases, Toxicology Data Network, NIH U.S. National Library of Medicine, <a href="http://toxnet.nlm.nih.gov/">http://toxnet.nlm.nih.gov/</a></li> <li>- Service du répertoire toxicologique de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), <a href="http://www.reptox.csst.qc.ca">http://www.reptox.csst.qc.ca</a></li> <li>- The National Center for Biotechnology Information, National Institutes of Health (NIH), U.S. National Library of Medicine, <a href="https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/">https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/</a></li> </ul> <p>DATE DE LA PREMIÈRE VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :</p>

2017-09-18.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 02 :

section 3.

DATE DE LA DEUXIÈME VERSION DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ :

2019-07-31.

CHANGEMENTS APPORTÉS DANS LA VERSION 03 :

section 1.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA: American Industrial Hygiene Association

HMIS: Hazardous Materials Identification System

NFPA: National Fire Protection Association

OSHA: Occupational Safety and Health Administration (USA)

NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health

NTP: National Toxicology Program

RSST: Règlement sur la santé et la sécurité du travail (Québec)

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

DIVS: Danger immédiat pour la vie ou la santé

SGH: Système général harmonisé

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

VECD: Valeur d'exposition de courte durée (15 min)

VEMP: Valeur d'exposition moyenne pondérée

TM/MD

Produit par



Une vision globale de la  
prévention!

Au meilleur de nos connaissances, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, ni Système Préventis ni aucune de ses sociétés ne peuvent être tenus responsables, en tout ou en partie, de l'exactitude ou du caractère exhaustif des renseignements contenus dans ce document. L'utilisateur est en définitive seul responsable de déterminer si le produit convient à l'usage qu'il veut en faire. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits dans ce document, nous ne pouvons garantir que ce sont les seuls risques qui existent.